


**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 22 FÉVRIER 2013**

Date de convocation :
16 février 2013

Date d'affichage :
16 février 2013

Nombre de conseillers :

En exercice	13
Présents	12
Procurations	1

L'an deux mil treize, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Étaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD, TROISMOULINS.
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBÉ, BLOUTIN, LE GARREC, MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: M JAUNET

Procurations : M JAUNET à M BARBÉ

Monsieur Ronan LE GARREC a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2013 est adopté à l'unanimité

DEL 081-13-007 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE
SECTION DE FONCTIONNEMENT (TTC.)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	504 608,06 €	- 409 136,61 €			- 409 136,61€
Recettes	461 782,00 €	+ 468 835,85 €	+ 42 826,06 €		+ 511 661,91 €
Résultats de clôture		+ 59 699,24 €	+ 42 826,06 €		+ 102 525,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (TTC)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	297 744,91 €	- 141 498,69 €	- 199 189,67 €	- 51 975,90 €	- 392 664,26 €
Recettes	496 934,58 €	+ 338 074,53 €			+ 338 074,53€
Résultats de clôture		+ 196 575,84 €	- 199 189,67 €	- 51 975,90 €	- 54 589,73 €

Résultat global de clôture 2012 + 204 299,18€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote le compte administratif du budget principal de la Commune.

DEL 081-13-008 : COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE

Après présentation des opérations effectuées en 2012, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 081-13-009 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (HT.)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	102 939,44 €	- 21 097,72 €			- 21 097,72 €
Recettes	33 818,62 €	+ 29 861,04 €	+ 69 120,82 €		98 981,86 €
Résultats de clôture		+ 8 763,32 €	+ 69 120,82 €		+ 77 884,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (HT.)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	122 505,94 €	- 18 535,01 €			- 18 535,01 €
Recettes	66 583,56 €	+ 863,56 €	55 922,38 €		+ 56 85,94 €
Résultats de clôture		- 17 671,45 €	+ 55 922,38 €		+ 38 250,93 €

Résultat global de clôture 2012 - 8 908,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote le compte administratif du budget annexe assainissement.

DEL 081-13-010 : COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE

Après présentation des opérations effectuées en 2012, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 081-13-011 : AFFECTATION DE RÉSULTATS

Le compte administratif 2012 a fait ressortir :

POUR LE BUDGET COMMUNE

Un résultat d'exploitation (solde de fonctionnement plus résultat antérieur de fonctionnement) de : + 102 525,30 €

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, l'inscription en :

en R.F. - 002 - Résultat de fonctionnement reporté..... + 52 525,30 €
en R.I. - 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé + 50 000,00€
en D.I. - 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté..... - 54 594,73 €

POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Un résultat d'exploitation (solde de fonctionnement plus résultat antérieur de fonctionnement) de : + 77 884,14 €

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, l'inscription en :

en R.F. - 002 - Résultat de fonctionnement reporté..... + 77 884,14 €
en R.I. - 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté..... + 38 250,93 €

DEL 081-13-012 : TAUX 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2013 :

- ◆ Taxe d'Habitation : 19,38 %
- ◆ Taxe Foncière - Bâti : 16,55 %
- ◆ Taxe Foncière - Non Bâti : 48,98 %

- ◆ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 081-13-013 : SUBVENTIONS 2013

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2013 :

- ◆ Association Sportive de Clayes : 465,00 €
- ◆ Amicale des Parents d'élèves : 310,00 €
- ◆ Le Temps de vivre : 205,00 €
- ◆ Clayes Piq'et Coud : 160,00 €
- ◆ Terre de Clayes : 160,00 €
- ◆ La Clayes des Champs : 160,00 €
- ◆ Aïkido Club : 160,00 €
- ◆ Sports et Plaisirs : 160,00 €
- ◆ Breizh Clayes Poker : 160,00€
- ◆ Coopérative scolaire : 3 600,00 €
- ◆ La Prévention Routière : 50,00 €
- ◆ Association des Maires d'Ille et Vilaine : 260,85 €
- ◆ Maison de la Jeunesse et de la Culture : 13 198,68 €
- ◆ Centre de loisirs l'Île aux enfants (St Gilles) : 11 543,07 €

DEL 081-13-014 : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle les principaux éléments relatifs au projet de réforme des rythmes scolaires mis en place par le ministère de l'éducation nationale, suite à la parution au journal officiel d'un décret le 26 janvier 2013. Cette réforme est applicable dès la rentrée scolaire 2013 ou à titre dérogatoire en septembre 2014.

L'application de la réforme dès septembre 2013 aurait pour la commune des répercussions importantes, tant au niveau de l'organisation que des finances.

Dans ce contexte, la commission des affaires scolaires souhaite un report de la réforme à la rentrée de 2014 ce qui permettra de poursuivre la réflexion et de monter un projet éducatif cohérent.

Madame le Maire précise qu'en cas de souhait de report de l'application de la réforme à la rentrée de septembre 2014, elle doit adresser une demande au DASEN avant le 31 mars. Le Conseil Général, compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires doit également être saisi.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- ◆ de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014
- ◆ d'autoriser Madame le Maire à demander ce report au DASEN avant le 31 mars 2013
- ◆ d'autoriser Madame le Maire à saisir le Conseil Général en lui indiquant ce choix

DEL 081-13-015 : CONVENTION COLLÈGE DE ROMILLÉ

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention d'attribution de subventions à caractère social du collège public Jacques Prévert de Romillé.

Cette convention a pour objet le financement des activités périscolaires organisées par le collège par le biais d'une subvention versée par la commune au prorata du nombre d'élèves de Clayes scolarisés dans l'établissement. La présente convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après délibération, le conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, la signature de la convention jointe en annexe et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 081-13-016 : ETUDE D'IMPACT ZAC : MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération en date du 13 mai 2011, le Conseil Municipal a décidé d'engager la modification du dossier de création de la ZAC, afin d'en réduire le périmètre, ainsi que du dossier de réalisation relatif au nouveau périmètre de la ZAC.

Le projet de dossier de création de la ZAC, et en particulier l'étude d'impact, ont été transmis à la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) le 06 juin 2012.

Le 12 août 2012, conformément à l'article R 122-7 II du Code de l'environnement, le dossier a fait l'objet d'un avis tacite.

Conformément aux dispositions de l'article L122-1-1 du Code de l'environnement, et comme précisé dans la délibération du 22 février 2013, l'étude d'impact de la ZAC des Petites Haies et l'avis de la DREAL seront mis à la disposition du public en Mairie de CLAYES, du lundi 25 mars au mercredi 10 avril 2013 aux heures habituelles d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h et samedi de 9h à 12h).

Un registre sera mis à disposition du public permettant de formuler des observations.

Le bilan de la mise à disposition du public sera lui-même tenu à disposition du public en mairie de Clayes pendant une durée de 1 an.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ♦ approuve les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative au projet de création de ZAC (nouveau périmètre)
- ♦ autorise Mme Le Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L.5211.9 ou L.2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure, notamment ceux relatifs à la mise à disposition du public.

DEL 081-13-017 : AMÉNAGEMENT ARRÊTS DE BUS : MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE ET SUBVENTION

Dans le cadre de l'aménagement des arrêts de bus, en vue de la mise en service de la nouvelle ligne de bus (STAR), allant de Romillé à Rennes, à compter de janvier 2014, des aménagements s'avèrent nécessaire dans le bourg et à la Croix Simon afin de créer des quais permettant la montée dans les bus, en particulier pour le public handicapé.

Madame le Maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet d'étude et de conseil. Une partie de l'aménagement et la totalité de la mission de maîtrise d'œuvre pouvant être subventionnées par Rennes Métropole, elle propose également d'effectuer cette demande de subvention à la communauté d'agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ♦ décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à ATEC Ouest (35740 PACÉ) :
 - forfait de rémunération de 6 500,00€ ht pour le projet (PRO) ; l'Assistance aux Contrats de Travaux (ACT), la Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et l'Assistance aux opérations de Réception (AOR).
 - Option de prise en charge des frais pour relevés topographique pour 1 500,00€ ht
- ♦ autorise Mme Le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et à effectuer une demande de subvention concernant l'intégralité de ce dossier à Rennes Métropole.

DEL 081-13-018 : DÉCISION SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION DE LA COMMUNE - PARCELLE A818

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain prévu par les articles L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme, reçue de Maître PIERRE-BOURGEON, notaire à MONTFORT-SUR-MEU, concernant le bâtiment situé 3 allée des érables, parcelle A818,

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

DEL 081-13-019 : MISSION DE PROGRAMMATION RELATIVE À LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Afin de lancer l'étude sur la rénovation de la Mairie et de la salle polyvalente, Madame Le Maire propose de confier une mission de programmation au cabinet Conseil et Assistance (14 quai Duguay Trouin à RENNES).

Le montant de la programmation s'élève à 3 850,00€ht avec 2 options concernant l'étude de scénarii et la rédaction du programme technique pour la salle polyvalente pour un montant de 1 750,00€ ht.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- ♦ de valider le devis de mission de programmation pour un montant de 3 850,00€ ht et des 2 options pour un montant de 1 750,00€ ht.
- ♦ d'autoriser madame le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

FIN DE SÉANCE 0h06

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	Absent excusé
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	